



Nouvelle prise de position sur

la transsexualité

Tra

Page d'accueil > Église > Communiqués > Nouvelle prise de position sur la transsexualité

Zurich. L'Église néo-apostolique publie une nouvelle prise de position sur la transsexualité. Il y est affirmé entre autres : Pour ce qui est de savoir si et dans quelle mesure l'être humain fortement ancré dans sa transsexualité se rend coupable envers Dieu en changeant de sexe, Dieu seul en est juge. Les mesures en vue d'un changement de sexe relèvent du domaine de la liberté et de la responsabilité de chaque individu.

Position sur la transsexualité

L'être humain naît sexué ; son sexe de naissance est aussi appelé sexe biologique. Son appartenance sexuelle est ainsi déterminée.

Les personnes transsexuelles, quant à elles, se perçoivent constamment comme appartenant au sexe opposé. Elles refusent notamment de jouer les rôles liés à leur sexe de naissance et souhaitent ardemment vivre et être socialement et juridiquement reconnues comme des personnes de l'autre sexe. On note chez elles un refus plus ou moins marqué des caractéristiques physiques propres à leur sexe de naissance et, de manière générale, l'aspiration à acquérir l'identité corporelle du sexe opposé, par des mesures hormonales et chirurgicales. La plupart du temps, les personnes transsexuelles souffrent énormément.

Avant que des mesures visant à l'identification sexuelle souhaitée soient prises, des experts doivent constater qu'il y a bien transsexualité. Bien des années peuvent ainsi passer, avant que de telles mesures soient effectivement prises. Par la suite, certains pays accèdent à une demande de changement d'état civil.

La Bible ne dit rien au sujet de la transsexualité. Pour ce qui est de savoir si et dans quelle mesure l'être humain fortement ancré dans sa transsexualité se rend coupable envers Dieu en changeant de sexe, Dieu seul en est juge. Les mesures en vue d'un changement de sexe relèvent du domaine de la liberté et de la responsabilité de chaque individu.

Les fidèles transsexuels et leurs familles peuvent compter sur un suivi pastoral sans aucune restriction.

Les personnes transsexuelles ne peuvent pas exercer d'activité ministérielle et pédagogique au sein de l'Église.

11 janvier 2007